

6. En rapport avec la réorganisation des formations militaires défensives de la République russe il sera organisé sur le territoire autonome de la Carélie de l'Est un système de milice ayant pour but la suppression de l'armée permanente, et la création à sa place d'une milice nationale pour la défense locale.

II.

Déclaration de la Délégation russe concernant la situation de la population d'Ingrie en Russie.

A la séance générale du 14 octobre des Délégations de la Paix, la déclaration suivante fut faite au procès-verbal au nom de la délégation russe.

La délégation russe fait savoir, au nom de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie, que la population finnoise du gouvernement de Pétrograd jouit entièrement des mêmes droits et avantages que les lois russes accordent aux minorités nationales. Ceci vise spécialement les points suivants:

la population finnoise sus-mentionnée a le droit:

de régler librement, dans les limites des lois et des règlements généraux, son instruction et enseignement publics, son administration communale et intercommunale, ainsi que son organisation judiciaire locale;

de procéder à toutes les mesures nécessaires en vue du développement de son état économique;

de réaliser les buts sus-mentionnés au moyen d'organisations nécessaires de la représentation et du pouvoir exécutif, lesquelles organisations seront subventionnées sur les fonds publics d'une manière suffisante, conformément aux lois en vigueur;

de se servir librement de la langue de la population locale pour l'instruction et l'enseignement publics ainsi que pour d'autres affaires de l'intérieur.